

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES CENTRES ADMINISTRATIFS RÉGIONAUX DE L'OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je vais poser ma question au premier ministre. Pendant la fin de semaine, il a été confirmé que lors de la dernière réunion du conseil d'administration du CN Rail, on a étudié un important programme de réorganisation qui entraînera une réduction marquée des postes de cadres supérieurs à Winnipeg et à Edmonton.

Étant donné que 70 p. 100 des activités du CN se déroulent dans l'ouest du pays, il s'agirait là d'un autre dur coup porté à une région du pays qui est déjà fort exaspérée par les actions du gouvernement.

Le premier ministre peut-il nous garantir que le CN ne pourra, dans le cadre de sa réorganisation, muter des cadres supérieurs ou réduire les centres de responsabilité qui se trouvent, à l'heure actuelle, dans l'ouest du pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le CN a, en fait, nié cette nouvelle. Il a émis un communiqué de presse dans lequel il précise ce qui suit:

M. Ron Lawless, président-directeur général de la Société, a déclaré qu'il n'était pas question que les bureaux régionaux de Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton disparaissent.

On ajoute également:

Selon lui, la Société n'entend pas muter des employés, notamment des cadres supérieurs, des régions vers le siège social de Montréal.

Il a ajouté qu'au contraire, le CN maintiendra—et à certains égards, accroîtra probablement—sa présence régionale, surtout dans l'ouest du pays où la société mène 70 p. 100 de ses activités...

M. Axworthy: Monsieur le Président, je rappelle au vice-premier ministre que cette nouvelle provenait d'un membre de son propre caucus, le député d'Edmonton-Sud.

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

LE PLAN DE RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): C'est un fait, monsieur le Président, cela fait deux ans et demi que le CN ne tient pas ses promesses vis-à-vis des Canadiens de l'Ouest.

Avant qu'on ne prenne des décisions finales, pouvons-nous obtenir l'assurance qu'on rendra public le projet de plan de réorganisation et que les députés des régions de l'Alberta et du Manitoba, les maires des villes concernées et les premiers ministres de ces provinces auront l'occasion d'examiner ce plan pour déterminer s'il aura les répercussions que laisse entrevoir M. Lawless ou s'il confirme la tendance que nous observons

Questions orales

depuis deux ans et demi, à savoir le retrait du CN de l'ouest du Canada?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien ce que veut le député. Les conjectures ont été attisées par un maire libéral qui a jugé bon de sauter sur l'occasion. On n'a pris aucune décision du genre, et je me contenterai de citer le président, Ron Lawless, qui a été très clair et très catégorique. Je n'ai pas besoin de renforcer cette assurance. Le communiqué, c'est clair, se passe de commentaires.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTIONNALISATION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Après la Conférence des premiers ministres, je lui ai demandé ce que le gouvernement allait faire pour atténuer les effets de l'échec de cette conférence, sur les peuples autochtones du Canada. Depuis, le premier ministre s'attribue le mérite de l'Accord du lac Meech qui, en dépit de ses qualités, se désintéresse totalement des peuples autochtones, ce qui équivaut à une insulte. Le premier ministre peut-il au moins dire à la Chambre quand il proposera un calendrier pour la reprise de discussions visant à constitutionnaliser le droit des peuples autochtones à l'autonomie politique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne m'attribue aucun mérite pour l'Accord du lac Meech. Le chef du Nouveau parti démocratique a été assez aimable de m'en attribuer un certain mérite et je l'en remercie. Il ne s'agissait pas d'une démarche sectaire et cet accord n'est pas perçu comme tel au pays.

Quant à la question des droits des autochtones soulevée par mon collègue, je suis convaincu qu'il est au fait de tous les efforts déployés par le gouvernement du Canada et moi-même pour tenter de faire justice aux autochtones du Canada lors des deux conférences sur leurs droits que j'ai eu l'honneur de présider. Ces conférences ont échoué pour des raisons que le député connaît très bien.

À l'issue de ces conférences, j'avais dit qu'une fois que l'on aurait mené à leur fin les importantes négociations concernant le Québec, ce qui a été fait, le Parlement et le gouvernement du Canada devraient s'employer énergiquement une fois de plus à instaurer un régime juste pour les peuples autochtones et c'est exactement ce qu'entend faire le gouvernement.